

Secteur Relations Internationales - Attribution de Bourses aux Projets Internationaux

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : La Ville de Besançon a décidé d'attribuer, pour la 10^{ème} année consécutive, des bourses pour aider au financement de projets internationaux menés par des associations ou établissements scolaires bisontins en liaison avec l'étranger.

Une dotation de 50 000 F (7 622,45 €) était à répartir entre différents projets dans les domaines linguistique, humanitaire et social, professionnel, ou culturel et sportif.

Le jury, composé de 8 membres des Commissions Relations Extérieures et Coopération Décentralisée, s'est réuni le 18 mai dernier et propose au Conseil Municipal de soutenir, cette année, les projets suivants :

* L'association «Ethnographiques.org» pour son projet de création d'une revue électronique d'ethnologie par un groupe d'étudiants et d'enseignants des Universités de Besançon et Neuchâtel (projet culturel et professionnel).
Bourse proposée : 10 000 F (1 524,49 €)

* L'association La Marmite, pour son projet de voyage culturel à Cracovie (Pologne) en faveur d'un public en situation d'insertion sociale ou professionnelle en août prochain (projet culturel et social).
Bourse proposée : 10 000 F (1 524,49 €)

* L'association Franche-Sylvanie pour son projet d'organisation en juillet prochain d'un camp francophone d'été à destination de collégiens et lycéens roumains de la Ville de Bistrita, jumelée avec Besançon (projet culturel).
Bourse proposée : 10 000 F (1 524,49 €)

* Le Lycée des Graviers Blancs pour son projet de réalisation, par des élèves de plusieurs classes techniques, d'actions pluridisciplinaires au profit des habitants du Département de Douroula, au Burkina Faso, en octobre/novembre prochain (projet culturel et professionnel).
Bourse proposée : 10 000 F (1 524,49 €)

* Le Lycée Pasteur, pour son projet de voyage d'étude en Grèce, axé sur la citoyenneté et les sources de la démocratie, pour des élèves de classes préparatoires littéraires, en mai 2001 (projet culturel).
Bourse proposée : 5 000 F (762,25 €)

* L'association Strümpell-Lorrain pour son projet de créer par le biais d'Internet, un réseau, d'abord européen, pour rassembler les patients atteints de la maladie de Strümpell-Lorrain et informer le public sur cette maladie rare (projet social).
Bourse proposée : 5 000 F (762,25 €)

Au cas où l'un des projets ne pourrait aboutir avant la fin de l'année, le lauréat s'engage à rembourser la somme reçue à la Ville de Besançon.

En cas d'accord, la dépense, soit 50 000 F (7 622,45 €), sera imputée sur les crédits du service Relations Extérieures inscrits au budget primitif 2001 au chapitre 92.04.6714.94036 CS 400.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2001.

14 juin 2001